

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2024-07-81



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024

Date de convocation :
5 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LAMBERT Paméla, LECAMUS Florence, LEROY Pascale, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, TINOIS Marie-Claude, MM. CHATEL Jacques, CUISINIER Jean-Michel, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Éric, LELOUP Christian, LEVESQUE Michel, QUELLIER Serge, RENOARD Éric, ROBIEUX Christophe, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SIX Vincent, SOREL Damien, TAUPIN Jean-Marie, VAULOUP Pascal, VINET Paul

Nombre de délégués présents :
30

Nombre de votants :
36

Excusés avec pouvoir : Mme BIDAULT Martine (pouvoir donné à Mme LECAMUS Florence), Mme PUITG Reine-Marie (pouvoir donné à M. HUGUIN Patrick), M. LEROY Michel (pouvoir donné à M. VINET Paul), M. MAACHI Mostefa (pouvoir donné à Mme LAMBERT Paméla), M. MAUSSIRE Jacques (pouvoir donné à M. ROBIEUX Christophe), M. RICHARD Christian (pouvoir donné à Mme DEBACKER Hélène)

VOIX POUR :
36

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

VOIX CONTRE :
0

Objet : Marché d'assurances
Avenant n°1 au lot n°1 « Assurance Responsabilité Civile »

ABSTENTIONS :
0

Monsieur le Président expose les modifications introduites par l'avenant :

La CdC des Sources de l'Orne et SMACL Assurances ont conclu un marché pour l'assurance « Responsabilité civile et risques annexes » le 1^{er} janvier 2023.

Au vu de la sinistralité du contrat et de la dégradation du résultat technique du marché (rapport sinistres /cotisations qui s'élève à 128%), SMACL Assurances propose une augmentation de la cotisation qui prendra effet le 1^{er} janvier 2025 pour la durée restant à courir du marché, comme suit :

- 1) Une majoration de la cotisation annuelle en portant le taux de révision sur la masse salariale déclarée à 0,797 % HT

OU

Accusé de réception en préfecture
 061-200035111-20240711-DEL-2024-07-81-DE
 Date de télétransmission : 18/07/2024
 Date de réception préfecture : 18/07/2024

- 2) Une majoration de la cotisation annuelle en portant le taux de révision sur la masse salariale déclarée à 0,61 % HT **ET** insertion d'une franchise de 300 € pour les dommages matériels causés à autrui

Monsieur le Président fait savoir que la Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour a émis un avis favorable à la deuxième proposition

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

- **ACCEPTÉ** l'avenant au lot n°1 « Responsabilité civile et risques annexes » tel qu'annexé à la présente et qui entérine une majoration de la cotisation annuelle en portant le taux de révision sur la masse salariale déclarée à 0,61 % HT et l'insertion d'une franchise de 300 € pour les dommages matériels causés à autrui
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au lot n°1 « Responsabilité civile et risques annexes » du marché d'assurance de la Communauté de Communes

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ